



MAIRIE
DE
DRAILLANT

Heures d'ouverture :

Lu : 10h - 17h sans interruption

Ma : 13h30 - 17h

Me : 10h - 12h

Je, Ve : 14h - 18h

2^{ème} samedi du mois : 9h - 12h

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 10 mars 2015

Présents : CHESSEL Lucien, GENOUD Pascal, MAURICE Claude, BELOT Catherine, BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, CARRAUD Pierre-Alain, DUPRAZ Gérard, GAULTIER Katherine, LACROIX Benoit, LACROIX Jean-Charles, MAION Yannick, MARCLAY Nathalie, TAPIÉ Stéphane.

Absents – excusés : PONCET Jean-Marc
Pouvoir de PONCET Jean-Marc à GENOUD Pascal.

Madame Emmanuelle BUFFET a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la délibération du 10/04/2014, donnant délégation au Maire,
Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qu'il a été amené à prendre, dans le cadre de la délégation visée ci-dessus :

- Signature de marchés de travaux et fournitures pour l'aménagement du cimetière pour un montant total de 27.638,50 €.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2015-2034 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier. Messieurs RADET et VESIN agents de l'ONF présentent au Conseil Municipal ce projet qui comprend l'analyse de l'état de la forêt, les objectifs assignés à la forêt et un programme d'actions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur Claude MAURICE, 1^{er} Adjoint en charge des Finances, a présenté les documents budgétaires de l'année 2014. Le Conseil Municipal, après examen du

compte administratif établi par la commune et du compte de gestion établi par la Trésorerie, pour l'année 2014, et constatant la concordance de ceux-ci, a approuvé. Les excédents et déficits sont reportés au budget primitif 2015.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur Claude MAURICE, après avoir commenté le projet de budget, demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget.

Ces documents sont à disposition des administrés en mairie et seront présentés dans le prochain bulletin municipal.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2015 à savoir :

- taxe d'habitation 7,64%
- taxe foncière (bâti) 7,62%
- taxe foncière (non bâti) 44,55%

PARTICIPATION COMMUNALE 2015 AU SIDISST

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de laisser au Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours de Thonon-les-Bains le soin d'assurer la mise en recouvrement de la participation communale 2015 par le produit des impôts mentionnés à l'article L2332-3 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la fiscalité directe locale.

CRÉATION D'UN SITE INTERNET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la création d'un site internet avait été proposée. Monsieur Yannick MAÏON avait la charge d'étudier la proposition la plus adaptée pour la commune. Il présente une maquette du site. Le Conseil Municipal valide la création du site, lequel sera hébergé par Jimdo, pour un coût de 60 € annuels. La commission communication se réunira afin de déterminer le contenu du site.

POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^E CLASSE

Un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^e classe à temps plein, et la suppression de l'ancien poste. Le conseil municipal valide la proposition.

SUBVENTION POUR LES SORTIES SKI DE FOND

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 850 € à l'APE afin de financer les sorties ski de fond.

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYANE POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire expose que les tarifs réglementés d'électricité >36 kVA (tarifs jaunes, tarifs verts) sont supprimés au 1^{er} janvier 2016. La mairie est alimentée par un compteur >36 kVA.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Draillant d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés et que le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement, le Conseil Municipal approuve l'adhésion au groupement de commandes proposé par le SYANE

PROPOSITION DE DEPLACEMENT DU CHEMIN RURAL « SUR MAUGNY », PARCELLE B61

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau propriétaire de la parcelle 106 B 61 a déposé un dossier de proposition pour le déplacement du chemin rural qui passe par sa parcelle.

Monsieur le Maire expose que le déplacement de chemin rural par échange de terrains n'est pas autorisé par la réglementation et sanctionné par le Conseil d'Etat. Afin de déplacer l'emprise d'un chemin rural, une procédure d'aliénation est nécessaire, elle-même conditionnée à la fois par le constat de fin d'usage par le public et une enquête publique préalables à une délibération du Conseil Municipal (articles L161-10 du code rural et suivants).

Le chemin étant toujours utilisé par le public, le déplacement de ce chemin ne peut être envisagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Lucien CHESSEL

